

Secrétariat du conseil maritime  
de la façade sud-atlantique

Relevé de décisions  
de la 2ème réunion de la commission mixte spécialisée lien terre-mer  
du jeudi 5 mars 2015

Sur les 30 collègues ou personnes qualifiées composant la commission, 15 sont présents avec un mandat : le quorum est atteint.

Benoît BITEAU indique que la commission mixte lien terre-mer doit émettre un avis sur le SDAGE et son PdM. Le SDAGE étant actuellement en consultation, il s'agit de savoir comment la commission mixte peut faire progresser ce document. Chacun doit exprimer ses propositions pour amender le texte qui doit être finalisé fin 2015.

Laurent COURGEON annonce que l'agence de l'eau va faire deux présentations sur « les volets du SDAGE et son articulation avec le PdM » puis sur « les aspects littoraux du SDAGE ».

\*\*\*\*\*

Prise de paroles de Cécile TOUYA et de Laurent VERDIE :

*Diffusion de la vidéo « Le SDAGE et son PdM » :*

La vidéo est disponible sur Youtube à l'adresse suivante : <http://bit.ly/1zpB3gB>

*Présentation du power-point « projet SDAGE-PDM2016-2021\_terre mer.pptx » par Cécile Touya de la DREAL Midi-Pyrénées et Laurent Verdier de l'agence de l'eau :*

À l'échelle du littoral, les enjeux identifiés sont la maîtrise des apports polluants et la gestion des lacs et étangs de la côte Aquitaine, protection des zones humides, la prise en compte de la présence des bassins versants amonts, la réduction de la pollution chimique et bactérienne pour réduire l'impact sur l'activité aquacole, et sur les activités nautiques, de baignade et touristiques, le développement de la connaissance des systèmes marins et estuariens.

*Diffusion de la 2ème vidéo : Liaison du SDAGE-PdM 2016-2021 avec le PGRI, le PAMM et intégration des impacts du changement climatique.*

*Reprise de la présentation du PPT « projetsSDAGE-PDM2016-2021\_terre mer.pptx »*

Cécile TOUYA explique que le SDAGE 2016-2021 a intégré quatre nouveaux enjeux :

1- Prise en compte du PGRI, qui rentre aussi en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il vise à réduire l'impact des inondations sur la santé, l'activité économique et l'environnement. Il est lié au SDAGE sur deux thématiques : la gouvernance et la gestion des milieux aquatiques. Il s'agit des orientations A et D.

2- Articulation avec le PAMM qui vise à réduire l'impact de la pression humaine sur le milieu marin : les actions liées sont :

- la diminution des polluants (Périmètre d'application commun : les eaux côtières et les 12 milles nautiques pour les substances chimiques (article 2 de la DCE))
- la diminution des pressions exercées sur les eaux continentales ayant un impact sur les eaux marines : eutrophisation, contaminants...
- la gestion des débits, la diminution des déchets flottants, la protection des espèces amphihalines.

**Il s'agit de l'orientation B, avec un sous-chapitre consacré au littoral, qui sera présenté par Eric LEBAT.**

3- Le changement climatique : Ce sont des adaptations qui ne demandent pas d'investissements trop lourds.

4- L'analyse économique, qui permet de connaître de coût des actions, de cibler les activités économiques ayant besoin de la bonne qualité de l'eau pour exister.

Laurent VERDIE précise qu'en 2021 seront connus les résultats de l'évolution de la réglementation instaurée par la LEMA (Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques) de 2006, à savoir la continuité écologique, les volumes prélevables ainsi que les résultats du SDAGE 2009-2015.

Les instances ont émis des réserves sur un certain nombre de facteurs pouvant influencer sur le bon déroulement du futur SDAGE comme l'évolution du contexte économique : capacité d'investissement des maîtres d'ouvrages et des co-financeurs ainsi que la réforme des régions. Enfin, l'impact du changement climatique fait douter de l'obtention de 100 % du bon état des masses d'eau en 2027.

Le nouveau SDAGE 2015-2021 a été simplifié sous la forme de 4 orientations (A, B, C et D) et 152 dispositions, contre 6 orientations et 262 dispositions pour le SDAGE 2009-2015. Le nouveau PdM est harmonisé au niveau national par rapport aux autres bassins avec un référentiel unique.

Cécile TOUYA présente les quatre orientations fondamentales du SDAGE, adoptées par la commission planification le 17 mars 2014, qui constituent le socle du SDAGE et de son programme de mesures :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE.
- Orientation B : Réduire les pollutions qui compromettent le bon état des milieux aquatiques et les usages : l'alimentation en eau potable, les loisirs nautiques, la pêche, l'aquaculture.
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative pour le maintien d'une quantité d'eau suffisante dans les rivières pour l'alimentation en eau potable, le développement des activités économiques ou de loisirs et le bon état des milieux aquatiques.
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, dans l'épuration et la régulation des eaux.

Le Coût global du PDM 2016-2021 est évalué à 3 370 millions € soit 560M €/an.

\*\*\*\*\*

Prise de paroles d'Eric LEBAT : Présentation du power-point « Commission lien terre mer Mars 2015.pptx »:

Eric LEBAT rappelle que les aspects littoraux du SDAGE ont déjà fait l'objet d'une présentation lors de la 1ere réunion lien terre-mer. Une dizaine de dispositions spécifiques au littoral se trouvent dans l'orientation B (dispositions B35 à B43). Les différents volets du SDAGE littoral sont :

#### Concilier usages économiques et restauration des milieux aquatiques

- Assurer la compatibilité entre le Plan d'Action pour le Milieu marin (PAMM) et le SDAGE ;
- Sécuriser la pratique de la baignade ;
- Préserver la qualité des eaux dans les zones conchylicoles ;
- Restaurer la qualité ichtyologique du littoral ;
- Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme ;
- Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques.

#### Mieux connaître et préserver les écosystèmes lacustres et littoraux afin de favoriser le bon fonctionnement et la biodiversité de ces milieux riches et diversifiés :

- Améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres estuariens et côtiers ;
- Prendre en compte les besoins en eaux douces des estuaires pour respecter les exigences de la vie biologique ;
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux littoraux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent.

L'articulation entre le SDAGE et le PAMM consiste à identifier les mesures communes entre le projet de SDAGE/PDM 2016-2021 (152 dispositions et 53 mesures) et le projet de PAMM (105 mesures (63 existantes et 42 nouvelles)) comme la continuité écologique, la gestion quantitative et la gestion des déchets.

\*\*\*\*\*

Benoît BITEAU donne son sentiment sous la forme de 3 points :

1. il se satisfait de l'évolution positive du nouveau SDAGE ;
2. il estime cependant que ce plan pourrait être plus ambitieux et que la commission peut y réfléchir sous forme de questions ;
3. il soulève enfin le fait que la consultation en cours sur le SDAGE et le PdM pointe des problématiques qui ne sont pas de la compétence du SDAGE, comme celles qui dépendent de la Politique Agricole Commune ou encore l'absence d'évaluation de l'impact de la dégradation des pesticides dans le milieu marin.

Michel PAQUET indique que le vice-président du comité de bassin du SAGE du Val de Leyre a indiqué, au cours de la réunion du mercredi 04 mars, ne pas vouloir prendre en compte les problématiques liées au PAMM.

Laurent COURGEON répond que les Commissions Locales de l'Eau ne font pas partie des instances consultées dans le cadre de la consultation du PAMM mais que le SAGE peut donner son avis.

Michel PAQUET explique qu'il a été notifié dans l'élaboration du SDAGE de faire attention à des coûts financiers disproportionnés pour les industriels dans l'enjeu « analyse économique », ce qui peut freiner le bon déroulement du SDAGE : sur les 41 substances chimiques polluantes répertoriées, 16 vont faire l'objet d'une éventuelle redevance et 4 restent sans solution. Par ailleurs, il souhaite défendre mieux les zones humides, en mettant en place des compensations, par exemple pour les ostréiculteurs. Enfin, il dénonce la « fongibilité asymétrique » des nouvelles procédures comptables qui ne permettent pas de réorienter comme on le souhaite les crédits non dépensés sur d'autres investissements.

Benoît BITEAU propose que le fil conducteur de la réflexion commune soit axé sur la prévention des pollutions plutôt que sur les actions curatives en montrant que cela est, au final, moins onéreux.

Jean-Marie FROIDEFOND note l'avancée significative du lien entre DCE et DCSMM ; il indique que le programme de mesures dépend des données de base qui ont permis l'évaluation de l'état écologique ; aussi, il souhaite savoir comment accéder à ces données précises, par bassins versants afin de connaître leur état de pollution actuel. Il souhaite aussi connaître les pratiques d'utilisation des pesticides par les agriculteurs, qui se déversent ensuite dans les estuaires puis dans le milieu marin, sous la forme de cartographie répertoriant les pratiques agricoles et les quantités de pesticides phytosanitaires ayant des impacts forts sur le milieu marin. Enfin, il demande comment se procurer les plans d'actions opérationnels (PAOT) pour connaître les actions concrètes.

Cécile TOUYA répond qu'il y a eu un problème informatique en 2013 et que les données PAOT seront accessibles d'ici cet automne.

Laurent VERDIE indique que les données de l'état des eaux sont accessibles, par bassin, sur le portail de l'agence. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne collecte plus de 1 million de données par an. Peu de pressions sont mesurées directement, la majorité est modélisée. L'évaluation de ces pressions comporte donc une marge d'erreur, liée à la modélisation. Par exemple, la pression en phytosanitaire est évaluée à partir des résultats de vente.

Michel PAQUET trouverait intéressant de disposer des cartes d'épandage et de stockage des déchets pour pouvoir mieux identifier les impacts directs sur le milieu marin.

Laurent VERDIER indique que les lisiers stockés dans les composts dégagent du méthane. Il y a en France une centaine d'unités de méthanisation (qui valorise le méthane) contre 7500 en Allemagne. 1500 projets vont être lancés dans les années à venir en France, dont 200 à 300 en région Aquitaine-Poitou-Charentes et Limousin. Ceci va permettre l'amélioration de la situation.

Benoît BITEAU acquiesce en émettant toutefois des réserves sur le modèle allemand.

Sylvie SALABERT indique qu'en région Aquitaine il y a eu au début un engouement pour les projets d'unité de méthanisation, et qu'au final, la région a décidé de n'en maintenir que 20 et que seuls les projets où le méthane est valorisé ont été conservés (respect du taux de 150 %).

Henri-Vincent AMOUROUX indique le rôle de l'urbanisation sur le littoral dont les eaux pluviales issues de l'artificialisation des surfaces se déversent directement dans les estuaires.

Laurent VERDIE indique que le traitement des eaux de ruissellement et la prise en compte de l'imperméabilisation des sols sont prévues notamment par le PGRI (objectif 4) et le SDAGE (orientation B).

Laurent COURGEON demande à la commission si elle approuve la méthode de construction de l'avis.

Il propose d'y faire apparaître les remarques suivantes émises par le CRC Aquitaine, à savoir :

- le maintien de l'eau potable est nécessaire pour l'activité de pêche ;
- la préservation de la qualité des eaux dans les zones conchylicoles (SDAGE B37 et P121) ;
- l'absence dans l'orientation B de notion de gestion d'entretien du milieu terrestre maritime.

Laurent VERDIE répond qu'il faut acter tous les avis et les grands principes. Pour cela, les institutionnels ont jusqu'au 18/04 pour proposer, via le site internet de l'agence, des propositions de modification des dispositions.

Laurent COURGEON indique qu'une réunion de la CP aura lieu le lundi 09 mars ; il a été proposé au président de la CP que l'avis du CMF soit l'avis qui sera proposé par la commission mixte lien terre-mer, pour ne pas avoir à y revenir.

Benoît BITEAU indique qu'il faut rappeler quelques grands principes :

- ➔ Il convient d'adopter une logique plus préventive que curative. Le contexte économique doit être une opportunité pour la mise en œuvre des logiques préventives ;
- ➔ Le changement climatique n'est pas traité de manière satisfaisante dans le SDAGE. Il est présenté comme une nécessaire adaptation à ce changement sans aucune mesure de nature à l'endiguer, ce pourrait être le cas par exemple dans le domaine de l'agriculture qui consomme 70 % de l'espace et où aucune mesure de captage du carbone n'est prévue.

Jacqueline RABIC reconnaît qu'il y a une véritable amélioration dans la communication entre les personnes représentatives du secteur maritime et celles du bassin. Le projet commun est de travailler pour le vivant, la restauration du milieu aquatique et de l'écosystème, l'amélioration des activités économiques et de la vie de l'homme. Il faudrait arriver à la rédaction d'une phrase importante prise par la commission pour la prévention.

Benoît BITEAU indique que la commission doit acter trois principes concernant le SDAGE, qui a décliné ses objectifs en 4 orientations, sous la forme suivante :

- en précisant que l'ensemble de ces objectifs sont intimement liés les uns aux autres ;
- en mettant l'accent sur un sujet impactant le domaine maritime qui est l'amélioration de gestion quantitative et qualitative des eaux des lacs et des rivières. La logique de préservation des zones humides naturelles et de diminution de stockage artificiels d'eau potable permettra la mise en place d'une logique vertueuse, par exemple en augmentant le captage du carbone en zone humide. Il faut mettre en évidence les interconnexions entre les différentes actions ;
- en pointant les politiques publiques qui sont plus fortes que le PAMM et SDAGE, telle que la PAC et l'homologation des molécules composant les pesticides dont l'impact sur le milieu marin n'est pas évalué.

En résumé, il faut profiter de ces moments de consultation pour rappeler ces évidences, sinon on passe à côté des vrais enjeux.

Jean-Marie FROIDEFOND précise qu'il existe également le problème des sacs plastiques polluant les plages

et qu'il faudrait inviter les commerçants à en diminuer leur utilisation.

Laurent COURGEON propose que quelques personnes soient volontaires pour aider à la rédaction des remarques faites par Benoît BITEAU, telles que l'articulation du SDAGE avec les politiques publiques, la mise en place de mesures préventives au lieu de mesures curatives, les questions d'interconnexion entre les différentes actions et le contexte du réchauffement climatique.

Élisabeth ARNAULD propose que soit intégré l'impact du dragage et de l'extraction des granulats sur la qualité de l'eau.

Benoît BITEAU note les volontaires pour le comité de rédaction chargé de la relecture de l'avis avant transmission au CMF : M PAQUET, B BITEAU, J RABIC et JM FROIDEFOND, HV AMOUROUX, J MAS.

Le président de la commission spécialisée  
lien terre-mer

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. BITEAU', written in a cursive style.

Benoît BITEAU